



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 12 JANVIER 2016

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 12 janvier 2016 à 19h30, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absente à cette séance, madame la conseillère Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Informations aux citoyens et résumés des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Approbation des comptes à payer;
- 5- Adoption de projet de règlement;
- 6- Avis de motion de règlement;
- 7- Adoption de règlements :
 - a) Adoption du règlement numéro 1008-02-15 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de désigner une partie de la rue Saint-Jacques comme chemin public à sens unique;
 - b) Adoption du règlement numéro 1491-15 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses liées au transport en commun;
- 8- Contrats et ententes :
 - a) Octroi de contrat – Entretien et soutien des applications de la suite PG Solutions pour l'année 2016;
 - b) Octroi de contrats – Entretien de logiciels d'applications municipales intégrées et de dépannage des équipements pour l'année 2016;
 - c) Vente d'équipements – Service de la sécurité incendie;
 - d) Autorisation de signature – Protocole d'entente – Projet de développement Terre 235 phase IV – Projet Le Centro;



No de résolution
ou annotation

9- Soumissions :

- a) Soumissions – Fourniture d'un rouleau compacteur Tandem articulé à asphalte et d'une remorque plate-forme basculante – 2015TP19;
- b) Soumissions – Fourniture et livraison de 4 véhicules de type Ford F250/350 XL – 2015TP24 – Re commencement de la procédure d'appel d'offres;
- c) Soumissions – Entretien et réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des édifices municipaux – 2015TP26;
- d) Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des offres – Appel d'offres – Services professionnels pour l'organisation d'une course à obstacles de grande envergure – 2016SL01;

10- Mandats;

11- Dossiers juridiques;

12- Ressources humaines :

- a) Probation au poste d'ingénieur de projets – Division du génie;

13- Gestion interne :

- a) Nomination du maire suppléant;
- b) Autorisation de signature – Octroi de consentements municipaux aux compagnies d'utilité publique;
- c) Autorisation de signature – Demande de permis auprès du ministère des Transports du Québec ou d'Hydro-Québec;
- d) Adjudication – Financement par billets;
- e) Modification de règlements refinancés;
- f) Adoption du calendrier annuel 2016 des activités et événements – Service des loisirs;
- g) Adoption de la Politique de priorité d'investissement;
- h) Nomination – Comité consultatif d'accessibilité universelle – Conseil;
- i) Nominations – Comité consultatif responsable des questions relatives aux aînés et modification de la composition;
- j) Nominations – Conseil local du patrimoine;
- k) Nominations – Comité consultatif sur l'intégrité et la transparence;



No de résolution
ou annotation

- 14- Gestion externe :
 - a) Approbation du budget 2016, appropriation de surplus et paiement de la quote-part – Conseil intermunicipal de transport Roussillon;
- 15- Demande de la Ville;
- 16- Recommandation de la Ville;
- 17- Dépôt de documents;
- 18- Période de questions;
- 19- Demandes de dérogation mineure :
 - a) Demande de dérogation mineure numéro 2015-00113 – 17, rue Ravel;
 - b) Demande de dérogation mineure numéro 2015-00118 – 19, rue Lanctôt;
- 20- Demandes de PIIA :
 - a) Demande de PIIA numéro 2015-00114 – 17, rue Ravel;
 - b) Demande de PIIA numéro 2015-00117 – Au Tournant de la Gare – Habitations unifamiliales jumelées – Héritage Roussillon phase 3 – Rue Rouvière;
- 21- Période de questions;
- 22- Levée de la séance.

Une minute de silence est observée à la mémoire de monsieur Georges Gagné, maire de Delson de 1973 à 2009 et de monsieur Jean-Paul L'Allier, maire de Québec de 1989 à 2005.

01-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- en retirant les points suivants :

- 13-i) Nominations – Comité consultatif responsable des questions relatives aux aînés et modification de la composition;
- 13-j) Nominations – Conseil local du patrimoine;
- 13-k) Nominations – Comité consultatif sur l'intégrité et la transparence;



No de résolution
ou annotation

- en ajoutant le point suivant :

11-a) Mandat – Services juridiques – Requête introductive d'instance – Cour Supérieure (chambre civile);

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉS DES
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES
EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.

02-16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 8 décembre et du 15 décembre 2015 de 19h et de 20h.

Que ces procès-verbaux soient approuvés tels que présentés.

03-16 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes à payer du mois de décembre 2015 se chiffrant à 2 255 357,14 \$ soient approuvés tels que présentés dans la liste produite par le Service des finances le 18 décembre 2015.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à procéder au paiement à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 2 100 837,86 \$ et à même les disponibilités d'investissements pour une somme de 154 519,28 \$.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Aucune

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENT

Aucun



No de résolution
ou annotation

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

04-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-02-15

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 8 décembre 2015, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1008-02-15 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de désigner une partie de la rue Saint-Jacques comme chemin public à sens unique, tel que présenté.

05-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1491-15

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 8 décembre 2015, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1491-15 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses liées au transport en commun, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

CONTRATS ET ENTENTES :

06-16 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel ou d'un progiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants, font partie des exceptions prévues par la loi relativement aux règles applicables à l'octroi de contrats par les organismes municipaux.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat d'entretien et soutien des applications de la suite PG Solutions pour l'année 2016 à PG Solutions Inc, pour un montant total de 36 631,05 \$, toutes taxes incluses, le tout selon le document soumis par PG Solutions Inc. daté du 1^{er} décembre 2015.

D'autoriser le chef de la Division informatique à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-528.

07-16 OCTROI DE CONTRATS - ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES ET DE DÉPANNAGE DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel ou d'un progiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants, font partie des exceptions prévues par la loi relativement aux règles applicables à l'octroi de contrats par les organismes municipaux.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées de la suite ACCEO Solutions et de dépannage des équipements pour l'année 2016 à ACCEO Solutions Inc., pour un montant total de 86 513,42 \$, toutes taxes incluses, le tout selon les documents soumis par Acceo Solutions Inc.

D'autoriser le chef de la Division informatique à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ces contrats.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-528.



No de résolution
ou annotation

08-16 VENTE D'ÉQUIPEMENTS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ
INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé au remplacement des lampes de poche individuelles des pompiers;

CONSIDÉRANT que les anciennes lampes de poche ont une valeur de revente.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De vendre à la Ville de Léry 25 lampes de poche de marque Pelican modèle Little Ed rechargeable (chargeurs et batteries inclus) sans aucune garantie pour un montant total de 625,00 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie ou le chef aux opérations à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette vente.

09-16 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE –
PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRE 235 PHASE IV –
PROJET LE CENTRO

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et 9294-5401 Québec Inc. concernant le Projet de Développement de la Terre 235, phase IV. Cette entente a notamment pour objet de prévoir les catégories de services municipaux réalisés par le Titulaire et de fixer la quote-part devant être payée par la Ville, laquelle ne pourra excéder 51 700 \$, tous imprévus et taxes incluses.

D'autoriser également le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession des services municipaux et tout autre document prévus au protocole.

D'autoriser également le directeur des Services techniques à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la réalisation et au parachèvement du présent projet.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à approprier la somme de 54 279 \$ de l'excédent non affecté en effectuant un transfert du poste budgétaire 59-110-00-000 «Excédent de fonctionnement non affecté» vers le poste budgétaire 02-190-00-415 «Travaux – Terre 235 phase 4».



No de résolution
ou annotation

SOUSSIONS :

10-16 SOUSSIONS – FOURNITURE D'UN ROULEAU COMPACTEUR TANDEM ARTICULÉ À ASPHALTE ET D'UNE REMORQUE PLATE-FORME BASCULANTE – 2015TP19

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé, par avis public, des soumissions pour la fourniture d'un rouleau compacteur Tandem articulé à asphalte et d'une remorque plate-forme basculante;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (\$) (taxes incluses)
René Riendeau Inc.	92 899,80 \$
Nortrax	102 198,37 \$
Équipements Robert Inc.	102 569,82 \$
Instamix	110 203,54 \$

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par René Riendeau Inc. a été rejetée pour des motifs de non-conformité.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un rouleau compacteur Tandem articulé à asphalte et d'une remorque plate-forme basculante, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nortrax, aux prix unitaires soumissionnés. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2015TP19 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 102 198,37 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1474-15 autorisant l'acquisition de véhicules, d'équipements accessoires et de machineries et décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ à ces fins (poste budgétaire 23-474-10-320). Le terme de remboursement de l'emprunt est de dix (10) ans.

11-16 SOUSSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE 4 VÉHICULES DE TYPE FORD F250/350 XL – 2015TP24 – RECOMMENCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, par avis public, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison de quatre (4) véhicules de type Ford F250/350 XL;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres comportait des ambiguïtés et des omissions importantes faisant en sorte que la Ville s'est retrouvée avec deux (2) soumissions qu'elle ne pouvait comparer;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est engagée à accepter aucune des soumissions reçues.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De n'accorder aucun contrat dans le cadre de l'appel d'offres 2015TP24 pour la fourniture et la livraison de quatre (4) véhicules de type Ford F250/350 XL et de recommencer le processus d'appel d'offres.

12-16 SOUSSIONS - ENTRETIEN ET RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – 2015TP26

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, par avis public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des différents édifices municipaux de la Ville;

CONSIDÉRANT que huit (8) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Option - 3 ans (2016, 2017 et 2018) Montant \$ (taxes incluses)	Option - 5 ans (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020) Montant \$ (taxes incluses)
Les Industries Perform-Air Inc.	63 995,59 \$	107 975,90 \$
Névé Réfrigération Inc.	85 214,88 \$	145 994,11 \$
Les Industries Garanties Ltée	92 153,62 \$	155 592,22 \$
Zero-C	93 548,33 \$	157 744,44 \$
Climatisation Morrison Inc.	94 346,56 \$	161 651,12 \$
Les Entreprises de réfrigération LS Inc.	95 777,83 \$	162 289,98 \$
Navada Ltée	95 163,91 \$	174 831,39 \$
Lys Air Mécanic Inc.	106 243,98 \$	182 095,11 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat d'entretien et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des édifices municipaux de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Industries Perform-Air Inc., pour une durée de cinq (5) années, soit pour les années 2016 à 2020 inclusivement, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions du document d'appel d'offres numéro 2015TP26 et de la soumission retenue.



No de résolution
ou annotation

La valeur annuelle approximative de ce contrat pour chacune des années est la suivante:

2016: 21 149,04 \$, taxes incluses.
2017: 21 149,04 \$, taxes incluses.
2018: 21 697,51 \$, taxes incluses.
2019: 21 697,51 \$, taxes incluses.
2020: 22 282,71 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2016 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-10-537.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 soient réservées à même le budget des années visées.

13-16 APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE À OBSTACLES DE GRANDE ENVERGURE – 2016SL01

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres ainsi que les critères de sélection à être utilisés pour l'appel d'offres de services professionnels pour l'organisation d'une course à obstacles de grande envergure, joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le chef de la Division sportive ou la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

MANDATS :

Aucun

DOSSIERS JURIDIQUES :

14-16 MANDAT – SERVICES JURIDIQUES – REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE – COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE)

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

De mandater la firme LeChasseur avocats Ltée, pour un taux horaire maximal de 290 \$ afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure du district de Longueuil numéro 505-17-008654-156.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2016 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-412.

RESSOURCES HUMAINES :

15-16 PROBATION AU POSTE D'INGÉNIEUR DE PROJETS – DIVISION DU GÉNIE

CONSIDÉRANT que suivant le Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués de la Ville de Saint-Constant, tout employé à l'essai devient régulier après six (6) mois de travail continu au service de la Ville;

CONSIDÉRANT que la période de probation de monsieur Sébastien Lagacé à titre d'ingénieur de projets se terminera le ou vers le 27 janvier 2016 et que la Ville est satisfaite de son travail.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur Sébastien Lagacé soit reconnu employé régulier au poste d'ingénieur de projets à la Division du génie, aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, et ce, dès l'expiration de sa période de probation.

GESTION INTERNE :

16-16 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur André Camirand soit nommé maire suppléant pour la période du 13 janvier 2016 au 9 février 2016 inclusivement.

17-16 AUTORISATION DE SIGNATURE – OCTROI DE CONSENTEMENTS MUNICIPAUX AUX COMPAGNIES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit ponctuellement, dans le cadre de ses opérations, accorder des consentements municipaux afin d'autoriser certains travaux demandés par des compagnies d'utilité publique, telles que Bell Canada, Hydro-Québec, Gaz Métropolitain et Vidéotron;

CONSIDÉRANT que ces consentements incluent également, dans le cas où les travaux doivent être effectués sur la propriété municipale, le choix de l'emplacement de même que l'autorisation d'émonder des arbres lorsque cela est nécessaire à la réalisation ou à l'entretien du réseau;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Division des travaux publics et la Division du génie possèdent l'expertise nécessaire au traitement de telles demandes.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, pour l'année 2016, le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, les consentements municipaux requis par les différentes compagnies d'utilité publique pour l'exécution de travaux sur le territoire de la Ville, incluant le choix des emplacements et l'émondage d'arbres.

18-16 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PERMIS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC OU D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville doit, de temps à autre, exécuter des travaux dans l'emprise de routes dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir dans les emprises de routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit également, de temps à autre, obtenir un permis d'intervention de l'Hydro-Québec, pour les mêmes fins.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander au ministère des Transports du Québec les permissions de voirie (nouvelle installation) ou les permis d'intervention (entretien) pour les travaux (planifiés et urgents) qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention. Ces derniers sont également autorisés à demander de telles permissions à Hydro-Québec dans le cadre des travaux qui devront être exécutés par la Ville au cours de l'année 2016.



No de résolution
ou annotation

19-16 ADJUDICATION - FINANCEMENT PAR BILLETS

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 1 787 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 1065-99, 1071-99, 1087-00, 1437-14, 1440-14, 1456-14 et 1486-15. Ce billet est émis au prix de 100,00000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

190 000 \$	2,40 %	19 janvier 2017
195 000 \$	2,40 %	19 janvier 2018
200 000 \$	2,40 %	19 janvier 2019
206 000 \$	2,40 %	19 janvier 2020
996 400 \$	2,40 %	19 janvier 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

20-16 MODIFICATION DE RÈGLEMENTS REFINANCÉS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Constant souhaite emprunter par billet un montant total de 1 787 400 \$:

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant \$ de
1065-99	137 790 \$
1071-99	102 945 \$
1087-00	171 700 \$
1437-14	290 044 \$
1440-14	500 000 \$
1456-14	393 530 \$
1486-15	191 391 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 787 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1065-99, 1071-99, 1087-00, 1437-14, 1440-14, 1456-14 et 1486-15 soit réalisé.



No de résolution
ou annotation

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière ou l'assistant trésorier.

Que les billets soient datés du 19 janvier 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billes, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	190 000 \$
2018	195 000 \$
2019	200 000 \$
2020	206 000 \$
2021	212 000 \$ (à payer en 2021)
2021	784 400 (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Constant émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1437-14, 1440-14, 1456-14 et 1486-15, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

21-16 ADOPTION DU CALENDRIER ANNUEL 2016 DES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le calendrier annuel 2016 des activités et des événements du Service des loisirs lequel est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

22-16 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la Politique de priorité d'investissement laquelle est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

23-16 NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE – CONSEIL

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer à compter du 8 décembre 2015 madame Louise Savignac, membre du Conseil, à titre de présidente du Comité consultatif d'accessibilité universelle, et ce, pour une période d'un (1) an soit jusqu'au 7 décembre 2016.

La présente nomination demeure conditionnelle à ce que le membre du Conseil conserve son poste au sein du Conseil municipal.

GESTION EXTERNE :

24-16 APPROBATION DU BUDGET 2016, APPROPRIATION DE
SURPLUS ET PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – CONSEIL
INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de Transport Roussillon (CIT Roussillon) a remis à la Ville une copie de son budget 2016.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le budget 2016 du CIT Roussillon montrant des revenus et des dépenses de l'ordre de 5 420 772 \$.

D'approprier le surplus du CIT Roussillon établi au montant de 837 984 \$ pour la Ville de Saint-Constant afin de réduire la quote-part de la Ville se chiffrant à 925 714 \$.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à payer la quote-part de la Ville de Saint-Constant au montant de 87 730 \$ à même une affectation de la réserve pour le transport en commun, lorsque le règlement créant cette dernière sera entré en vigueur.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 03-610-00-510.

DEMANDE DE LA VILLE :

Aucune

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

Aucune



No de résolution
ou annotation

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- Liste des déboursés effectués et des comptes payés autorisés en vertu du règlement numéro 1243-07 en matière de contrôle et de suivi budgétaires et concernant l'administration des finances pour le mois de décembre 2015 produite par le Service des finances le 18 décembre 2015 (Registre des chèques);
- Liste des amendements budgétaires pour le mois de décembre 2015 produite par le Service des finances le 17 décembre 2015;
- Sommaire du budget au 31 décembre 2015 produit par le Service des finances;
- Liste d'embauches effectuées en vertu du règlement numéro 1425-13 modifiant le règlement numéro 1378-12 remplaçant le règlement numéro 1236-07 et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Ville de Saint-Constant afin d'autoriser le directeur général à procéder à des embauches à certaines conditions, signée par la directrice générale le 5 janvier 2016;
- La déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Jean-Claude Boyer, maire;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE :

25-16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-00113 – 17, RUE RAVEL

La greffière explique aux personnes présentes l'objet de la demande de dérogation mineure faite par monsieur Stefan Zgirieci.

Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes au règlement de zonage numéro 960-96, lesquels découlent d'un projet de construction d'une remise annexée au bâtiment principal sous la galerie couverte dans la cour arrière du 17, rue Ravel.

CONSIDÉRANT le plan de l'arpenteure-géomètre Louise Rivard déposé sous le numéro de dossier 10-1235-87, minute 17 657;

CONSIDÉRANT le plan de construction préparé par l'architecte Julie Dagenais sous le numéro de dossier AR15-1749;

En premier lieu, la construction d'une remise annexée au bâtiment principal serait permise alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que toute remise doit être située à une distance minimale de 2 mètres du bâtiment principal;



No de résolution
ou annotation

En deuxième lieu, la construction d'une remise annexée au bâtiment principal sous la galerie couverte serait permise alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que toute construction accessoire ne peut être superposée à une autre construction accessoire;

Elle invite par la suite les personnes présentes à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT les plans A à D du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2015-00113 aux dispositions du règlement de zonage numéro 960-96, faite par monsieur Stefan Zgirieci concernant le lot 4 661 599 du cadastre du Québec, soit le 17, rue Ravel, telle que déposée.

Cette demande a pour objet de permettre la construction d'une remise annexée au bâtiment principal sous la galerie couverte, et ce, pour toute la durée de son existence.

26-16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-00118 –
19, RUE LANCTÔT

La greffière explique aux personnes présentes l'objet de la demande de dérogation mineure faite par madame Karine Shank.

La requérante présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme, lesquels découlent de travaux de rénovation de la toiture du bâtiment principal ainsi que de l'implantation actuelle de la piscine, de la plate-forme et de la galerie arrière au 19, rue Lanctôt.

CONSIDÉRANT le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louise Rivard en date du 6 janvier 2010 (dossier 09-1288, minute 11 180) et les plans de construction préparés par le technologue Éric Laberge (projet 1555 en date du 2 décembre 2015);

En premier lieu, la galerie existante est située à une distance de 1,03 mètre de la limite de propriété gauche alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que les perrons, les galeries, les balcons, les porches, les pergolas et les patios doivent être situés à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne latérale du terrain;

En deuxième lieu, la plate-forme de la piscine existante est située à une distance de 1,03 mètre de la limite de propriété gauche alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que les plates-formes pour piscine doivent être situées à une distance minimale de 1,50 mètre de la ligne latérale du terrain;



No de résolution
ou annotation

En troisième lieu, la corniche en saillie de 0,27 mètre de la toiture du bâtiment principal serait située à une distance de 0,14 mètre de la limite de propriété gauche alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que les corniches en saillie doivent être situées à une distance minimale de 0,60 mètre de la ligne du terrain;

En quatrième lieu, la piscine hors terre existante est située à une distance de 0,93 mètre de la limite de propriété gauche alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que toute piscine hors terre doit être située à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de terrain;

Enfin, la clôture ceinturant la cour est située à une distance de 0,93 mètre de la paroi de la piscine alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que toute clôture pour piscine hors terre dont les parois ont une hauteur inférieure à 1,2 mètre doit être située à une distance minimale de 1 mètre des parois de la piscine;

CONSIDÉRANT les plans A à L du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

La greffière invite par la suite les personnes présentes à se faire entendre relativement à cette demande. Les commentaires formulés sont les suivants :

- *Le voisin immédiat de la requérante est préoccupé par la proximité de la gouttière à la ligne de lot et ce, même si la corniche n'empiètera plus sur son terrain, après la réalisation des travaux. Il exprime des craintes au niveau de l'égouttement de l'eau sur son terrain et de la chute de glace possible provenant du toit à 4 versants.*
- *La requérante explique que le problème d'écoulement d'eau et de glace sur la propriété voisine sera réglé par les travaux, selon ce que lui a assuré le technologue qu'elle a mandaté.*

CONSIDÉRANT le débat entre la requérante et le voisin, les membres du Conseil souhaitent les rencontrer afin d'examiner la documentation dont fait état les parties, et ce, en compagnie du directeur de l'urbanisme dans le but de clarifier les arguments apportés par chacun, de tenter une médiation et permettre de rendre la décision la plus éclairée possible.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la prise de décision relative à de la demande de dérogation mineure numéro 2015-00118 aux dispositions du règlement de zonage numéro 960-96, faite par madame Karine Shank, concernant le lot 2 177 895 du cadastre du Québec, soit le 19, rue Lanctôt.



No de résolution
ou annotation

DEMANDES DE PIIA :

27-16 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2015-00114 – 17, RUE RAVEL

CONSIDÉRANT que le requérant, monsieur Stefan Zgirieci, dépose une demande de PIIA visant à faire approuver l'aménagement d'un bâtiment accessoire de type remise, annexé à la résidence sous la galerie couverte localisée dans la cour arrière du bâtiment principal situé au 17, rue Ravel.

CONSIDÉRANT que la remise serait située sous la galerie arrière à une distance de 2,05 mètres de la ligne latérale droite et à 9,30 mètres de la ligne arrière;

CONSIDÉRANT que l'accès à la remise se ferait par une entrée en contrebas, en béton, située le long du mur arrière et que l'entrée en contrebas serait protégée par un garde-corps en aluminium brun commercial comme les rampes des galeries existantes;

CONSIDÉRANT que les sections de mur apparentes seraient recouvertes de blocs de béton architectural de couleur Polar white suave comme sur le mur avant du bâtiment principal, que des portes doubles vitrées seraient installées sur le mur arrière de la construction accessoire et que chaque mur latéral serait muni d'une fenêtre;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est déposée pour deux (2) éléments non conformes au règlement de zonage numéro 960-96;

CONSIDÉRANT les plans A à D du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2015-00114 faite par monsieur Stefan Zgirieci concernant le 17, rue Ravel, soit le lot 4 661 599 du cadastre du Québec, telle que déposée.

28-16 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2015-00117 – AU TOURNANT DE LA GARE – HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES – HÉRITAGE ROUSSILLON PHASE 3 – RUE ROUVIÈRE

CONSIDÉRANT que la compagnie requérante, Au Tournant de la Gare, dépose une demande de PIIA visant à faire approuver une modification à l'architecture des unités d'habitations unifamiliales jumelées approuvées lors de la demande de PIIA numéro 2015-00102 dans la phase III du projet de développement résidentiel Héritage Roussillon;

CONSIDÉRANT que la présente demande s'applique aux maisons unifamiliales jumelées dans le secteur de la rue Rouvière;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le constructeur souhaite offrir la possibilité aux futurs acheteurs de remplacer les portes doubles que l'on retrouve à l'étage en façade par une grande fenêtre;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'est apporté aux choix de couleur des revêtements extérieurs qui ont été approuvés lors de la demande de PIIA 2015-00102;

CONSIDÉRANT les plans A à E du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2015-00117 faite par Au Tournant de la gare, concernant une modification à l'architecture des unités d'habitations unifamiliales jumelées de la phase 3 du projet de développement résidentiel Héritage Roussillon, pour un secteur circonscrit de la rue Rouvière, telle que déposée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

29-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la présente séance soit levée.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

Annexe

Résolution numéro 13-16
CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU MANDAT – 2016SL01
Organisation d'une course à obstacles de grande envergure

18. DESCRIPTION DES CRITÈRES UTILISÉS DANS L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Le comité de sélection évaluera la partie "critères de qualité" des soumissions selon les critères mentionnés et à partir des informations fournies par les soumissionnaires.

Expérience du soumissionnaire (20 points)

- Évaluation de l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets relevant du domaine précis du présent appel d'offres et dans celle de trois (2) projets similaires.
- Le soumissionnaire doit décrire ses réalisations de façon claire et succincte (2 pages), en termes de complexité, d'envergure et de nature comparable à celle du projet.
- Pour être admissibles, les projets énumérés doivent satisfaire aux exigences suivantes :
 - avoir été réalisés par le soumissionnaire et être comparable à l'appel d'offre actuelle dans la nature des services offerts;
 - avoir été réalisés au cours des huit (8) années précédant la date de fermeture du présent appel d'offres;
 - Fournir les coordonnées des organismes clients

Répartition du pointage : Exceptionnel : 20/20
Supérieur : 15/20
Adéquat : 10/20
Passable : 7/20
Insuffisant : 0/20

Expérience et pertinence de l'équipe de projet (30 points)

- Évaluation de l'organisation, de la disponibilité et de la composition des ressources humaines et matérielles, de l'expérience et de la pertinence de l'équipe affectée au projet. À cette fin, le soumissionnaire doit préciser de façon claire et succincte (maximum 5 pages) la structure de l'équipe de travail qui sera chargée de la réalisation du projet, les membres de cette équipe ainsi que leurs responsabilités respectives.
- Le soumissionnaire doit démontrer par la composition de l'équipe qu'il propose une bonne expérience et les ressources requises pour réaliser le mandat notamment la réalisation de mandats d'envergure similaire.
- Le soumissionnaire doit décrire clairement le rôle et mandat des membres de son équipe, incluant celui de la Ville de Saint-Constant.
- Le soumissionnaire devra décrire la structure de l'équipe professionnelle chargée de la réalisation du projet en soumettant le curriculum vitae des personnes de l'équipe et en dévoilant son organigramme.

Répartition du pointage : Exceptionnel : 30/30
Supérieur : 25/30
Adéquat : 18/30
Passable : 10/30
Insuffisant : 0/30



No de résolution
ou annotation

Compréhension du mandat et méthodologie (30 points)

- Évaluation de la compréhension du mandat à réaliser, de la qualité de l'organisation proposée et de l'approche préconisée pour la réalisation du mandat.
- Le soumissionnaire doit exprimer clairement comment il entend réaliser le mandat en termes de compréhension du contexte et du milieu d'intervention tant physique qu'humain.
- Le soumissionnaire doit exprimer sa compréhension des mécanismes de coordination avec le gestionnaire de projet de la ville : réunions, visites, consultations et coordination.
- Le soumissionnaire doit faire état de la méthodologie qui s'appliquera à la réalisation du projet. Il devra énumérer les méthodes de travail qu'il entend utiliser.

Répartition du pointage :	Exceptionnel :	30/30
	Supérieur :	25/30
	Adéquat :	18/30
	Passable :	10/30
	Insuffisant :	0/30

Échéancier de travail et présentation des biens livrables (15 points)

- Évaluation de la capacité à respecter l'échéancier et de la qualité des biens livrables proposés.
- Le soumissionnaire devra produire l'échéancier de réalisation du projet qu'il s'engage à suivre.
- Une liste des biens livrables à la réalisation du projet doit être fournie.

Répartition du pointage :	Exceptionnel :	15/15
	Supérieur :	13/15
	Adéquat :	10/15
	Passable :	5/15
	Insuffisant :	0/15

Assurance qualité de l'offre de services (5 points)

1. Présentation d'un plan de garantie de qualité pour les livrables attendus.
2. Énumération et explication des mécanismes d'assurance de la qualité envisagés pour la réalisation du mandat.

Répartition du pointage :	Exceptionnel :	5/5
	Supérieur :	4/5
	Adéquat :	3/5
	Passable :	2/5
	Insuffisant :	1/5

Janvier 2016



No de résolution
ou annotation



6-20

Inscriptions à la programmation d'hiver



Saint-Constant



Heure du conte
Tous les jeudis et samedis

18

Conférence
Choisir un véhicule



27

Club de Lecture

19-20

Heure du conte en pyjama



23

Théâtre des 4 villes



En cours

- Début des activités (23 janvier)
- Politique APSHV
- Politique Accessibilité universelle
- Politique familiale- plan d'action
- Plaisirs d'hiver
- Jardins communautaires
- Hommage aux bénévoles
- Camp de jour
- Table de concertation sportive
- Fête Nationale
- Veillées festives

ANNEXE
Résolution numéro 21-16

Février 2016



No de résolution
ou annotation



7

Plaisirs d'hiver

PLAISIRS
D'HIVER

7-14

Semaine de la
lecture



8

Conférence
Michel Rabagliati



2 et 13

Atelier
St-Valentin et
bande dessinée



Heure du conte
Tous les jeudis et
samedis
Heure du
conte en pyjama

9-10

24

Club de lecture



En cours

- Politique APSHV
- Adoption: Politique Acces. Univ.
- Politique familiale- plan d'action
- Jardins communautaires
- Hommage aux bénévoles
- Camp de jour
- Fête Nationale
- Veillées festives

Mars 2016



No de résolution
ou annotation



Ouverture des sites
hivernaux pour la
relâche



Saint-Constant

15



Heure du conte
Tous les jeudis et
samedis
Heure du conte en
pyjama

31

Atelier Pâques:
Bibliothèque



Conférence
horticulture

14

Conférence
Mieux dormir



20

Théâtre des 4 villes



En cours

- Politique APSHV
- Politique familiale- plan d'action
- Jardins communautaires
- Hommage aux bénévoles
- Camp de jour
- Lancement Défi 5-30
- Course Obstacles Ville
- Course CSDGS
- Fête Nationale
- Veillées festives

Avril 2016



No de résolution
ou annotation



1

Sortie du guide
loisirs été 2016



14

Hommage aux
bénévoles



Saint-Constant

18

Conférence
Voyage Londres



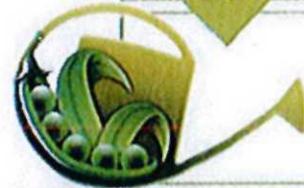
23

Journée mondiale
du livre



Heure du conte
Tous les jeudis et
samedis + Conte en
pyjama
Club de lecture

27



Conférence
horticulture

En cours

- Politique APSHV
- Dépôt pour prolongation de la Politique familiale
- Jardins communautaires
- Fête nationale
- Camp de jour
- Défi 5-30
- Course Obstacles Ville
- Course CSDGS
- Veillées festives
- Programmation automne

Mai 2016



No de résolution
ou annotation



1

Défi Bougeons ensemble CSDGS



Heure du conte
Tous les jeudis et samedis + Conte en pyjama

25

Club de lecture



Conférence horticulture

Atelier Fêtes des mères



31

Festival Classica



En cours

- Politique APSHV
- Jardins communautaires
- Fête nationale
- Camp de jour
- Défi 5-30
- Course Obstacles Ville
- Train à lire
- Marché public
- Gestion terrains/parcs
- Veillées festives
- Programmation automne

Juin 2016



18

Le grand défi
Pierre Lavoie



Heure du conte
Tous les jeudis +
Conte en pyjama
Club de lecture TD
Train à lire

24

Fête Nationale



Atelier fête des pères

27

Début du camp de
jour



Marché Public

Début de saison et
Tournois sportifs



En cours

- Dépôt Politique APSHV
- Jardins communautaires
- Course Obstacles Ville
- Veillées festives
- Programmation automne
- Halloween
- Semaine des aînés

No de résolution
ou annotation



Juillet 2016



No de résolution
ou annotation



Spectacles en plein-air



Club de lecture d'été TD
Département des bibliothèques publiques et archives • www.bibliothecsdtd.com
Bibliothécaire: [nom] • [nom] • [nom]

Heure du conte
Tous les jeudis +
Conte en pyjama
Club de lecture TD
Train à lire

Ciné plein-air



19

Atelier 8-12 ans

camp de jour



Marché Public

Gestion parcs et
Tournois sportifs



En cours

- Jardins communautaires
- Course Obstacles Ville
- Programmation automne
- Halloween
- Semaine des aînés
- Spectacle Noël

Août 2016



No de résolution
ou annotation



Spectacles en
plein-air



Heure du conte
Tous les jeudis +
Conte en pyjama
Club de lecture TD
Train à lire

Ciné plein-air



Sortie
guide loisirs

camp de jour



Marché Public

Gestion parcs et
Tournois sportifs



En cours

- Jardins communautaires
- Course Obstacles Ville
- Halloween
- Semaine des aînés
- Spectacle de Noël

Septembre 2016



No de résolution
ou annotation



7

Inscription Loisirs



Heure du conte
Tous les jeudis et
samedi
Conte en pyjama
Conférences les
beaux lundis

28

Club de lecture



Début des activités
sur glace



Marché Public

Tournois Tennis



En cours

- Noël sur glace
- Halloween
- Budget
- Semaine des aînés
- Programmation hiver
- Spectacle de Noël

Octobre 2016



2

Journée de la Culture



2-8

Semaine des aînés

15-22

Semaine des bibliothèques



Semaine
des **bibliothèques**
publiques

26

Club de lecture



Heure du conte
Tous les jeudis et samedi
Conte en pyjama
Conférences les beaux lundis
Activité d'Halloween

28

La virée
des sorciers



En cours

- Noël sur glace
- Programmation d'hiver
- Budget
- Spectacle de Noël
- Plaisir d'hiver

No de résolution
ou annotation



Novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Remise des bourses
élites



Heure du conte
Tous les jeudis et
samedi
Conte en pyjama
Conférences les
beaux lundis

Table de concertation
Organismes



Rencontres annuelles
et AGA des
organismes reconnus

30

Club de lecture



En cours

- Noël sur glace
- Programmation d'hiver
- Plaisir d'hiver
- Spectacle de Noël
- Achats/inventaires
- Mise à jour des organismes
- Bilan

Décembre 2016



Spectacle Noel



Saint-Constant



Heure du conte
Tous les jeudis et
samedi
Conte en pyjama
Conférences les
beaux lundis

Marché de Noel



Atelier de Noel

Noel sur glace



En cours

- Préparation 2017 selon budget
- Plaisirs d'hiver

Sortie
guide loisirs



No de résolution
ou annotation





ANNEXE
Résolution numéro 22-16

Ville de Saint-Constant

POLITIQUE DE PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

Préambule

En vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, le conseil d'une municipalité locale doit, à chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations retenues pour les trois exercices financiers subséquents.

Lors de cet exercice, la Ville doit faire face à différents enjeux tels que :

- Renouvellement et maintien des infrastructures
- Offre de services attrayante
- Fiscalité compétitive pour soutenir le développement économique
- Respect de la capacité de payer des citoyens

La gestion prudente et conservatrice de nos ressources financières et le besoin grandissant en infrastructures nous amène à se doter d'un outil pour prioriser les projets pour le plan triennal d'immobilisations.

Un projet d'immobilisation désigne l'acquisition d'un bien ou l'exécution de travaux en capital en vue d'atteindre un objectif déterminé. Les dépenses en immobilisations comprennent les frais encourus relativement à la réalisation de ce projet.

1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- A) S'assurer que les projets sont en lien avec le plan stratégique.
- B) S'assurer de faire les bons projets.
- C) S'assurer que l'organisation a la capacité de réaliser les projets
 - a. Physique
 - b. Financière
- D) S'assurer que les meilleures sources de financement sont utilisées pour les investissements.
- E) Mettre en place un processus uniforme d'identification, d'estimation et d'évaluation des projets.

2. PRATIQUES DE GESTION

Pour atteindre les objectifs fixés par la politique de priorités des investissements, la Ville se dote d'une méthode de priorisation des projets qui se divise en plusieurs étapes.



No de résolution
ou annotation

Le conseil adopte et maintien à jour son **plan stratégique**.

B) Mise en place d'un **bureau de projet** constitué d'une équipe multidisciplinaire.

- o Maire
- o Directeur(trice) générale
- o Directeur(trice) des finances
- o Directeur(trice) des services techniques
- o Directrice des loisirs
- o Directeur(trice) de l'urbanisme

C) Procéder à l'**inventaire des projets**. Chaque gestionnaire doit compléter la fiche dans le système de gestion de projets avec les éléments suivants :

- a) Nom du projet :
- b) Phase (statut) :
 - i. Identification
 - ii. Définition
 - iii. Planification
 - iv. Réalisation
 - v. Mise en service et fermeture
- c) Description du projet :
- d) Inconvénients quantitatifs ou qualitatifs de sa non-réalisation :
- e) Budget total :
- f) Budget par phase :
- g) Coûts ou bénéfices d'exploitation futurs :
- h) Objectif(s) stratégique(s) supporté(s) :
- i) Obligation :
- j) Autres informations :

D) L'équipe du bureau de projets utilise les **critères** suivants pour la mise en priorité des projets.

1. Orientation stratégique (10%)
2. Impact sur la main d'œuvre et sur le calendrier de réalisation (10%)
3. Aspect légal (15%)
4. Priorité politique (10%)
5. Public cible (10%)
6. Santé et sécurité (10%)
7. Maintien du niveau de service et préservation des actifs (15%)
8. Augmentation du niveau de services (5%)
9. Besoins financiers (5%)
10. Subventions (5%)
11. Impacts financiers futurs (5%)

L'Annexe 1 présente la fiche d'évaluation d'un projet.



No de résolution
ou annotation

E) Le bureau de projets suggère au conseil la **liste de projets** avec le degré de priorisation ainsi que la meilleure source de financement.

F) Le conseil adopte le **plan triennal d'investissements**.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2016



ANNEXE 1

EVALUATION D'UN PROJET

Chacun des critères suivants est noté sur une échelle de 1 à 5 selon les définitions suivantes, à l'exception des critères faisant l'objet d'une pondération différente dans l'hypothèse d'évaluation.

5 Très fort - 4 Fort - 3 Moyen - 2 Faible - 1 Très faible

Aspects	Critère d'évaluation	Poids	Hypothèse d'évaluation
Orientation stratégique	Alignement du projet avec les orientations stratégiques	10%	1 à 5 points
Impact sur la main d'œuvre et sur le calendrier de réalisation	Le projet devra cadrer dans le calendrier d'implantation sans avoir d'impact sur d'autres projets et les ressources devront être disponibles	10%	1 à 5 points
Légal	Obligation légale ou de conformité contractuelle	15%	Oui = 5 points Non = 1 point
Priorité politique	Quel est le degré de priorité politique	10%	1 à 5 points
Public cible	Qui bénéficiera de ce projet	10%	50% à 100% de la population = 5 points 25% à 50% de la population = 3 points 0% à 25% de la population = 1 point
Santé et sécurité	Pour assurer la santé et la sécurité des résidents et/ou employés	10%	Oui = 5 points Non = 1 point
Maintien du niveau de service et préservation des actifs	Pour pouvoir au remplacement, à la réhabilitation, à la réfection, à l'agrandissement	15%	1 à 5 points
Augmentation du niveau de services	Pour réaliser les projets visant une amélioration de la prestation de services et de la qualité de vie	5%	1 à 5 points
Besoins financiers	Besoins en financement	5%	Très fort = 1 point (125 000\$ et plus) Moyen = 3 points (Entre 25 000\$ et 125 000\$) Faible = 5 point (25 000\$ et moins)
Subvention	Projet subventionné ou autres sources de fonds (% subventionné sur montant total du projet)	5%	50% à 100% = 5 points 25% à 50% = 3 points 0% à 25% = 1 point
Impacts financiers futurs	Permet une réduction budgétaire ou la génération de revenus récurrents (% d'économie sur le service de dette)	5%	Très fort = 5 point (50 000\$ et plus) Moyen = 3 points (Entre 10 000\$ et 50 000\$) Faible = 1 point (10 000\$ et moins)
		100%	

Interprétation des résultats

Pour l'interprétation des résultats, voici les repères à utiliser :

75% et plus	Indispensable	PRIORITÉ 1	Tout projet qu'on ne peut pas reporter
Entre 65% et 75%	Nécessaire	PRIORITÉ 2	Tout projet qu'on ne doit pas reporter
Entre 55% et 65%	Utile	PRIORITÉ 3	Tout projet qu'on ne devrait pas reporter, mais qu'on pourrait à la rigueur reporter
Entre 45% et 55%	Souhaitable	PRIORITÉ 4	Tout projet qu'on pourrait reporter et dont le report n'a aucun impact négatif
45% et moins	Négligeable	PRIORITÉ 5	Tout projet qu'on pourrait reporter